

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 11 OCTOBRE 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE CORRIGE

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le onze octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzelles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Paul POUGET-CHABROLLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2018.

Nombre de conseillers : - en exercice : 9 - présents : 9 - votants : 7

PRESENTS : M. POUGET-CHABROLLE, Maire – M. SEPTIER, Mme ROMEUF et M. FOULHOUX, Adjointes - Mmes BERNARD et NUNES - M. COMONT – Mme BRUN – M. GEOFFRE.

ABSENT : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRUN.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2018.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11 septembre 2018, est approuvé à l'unanimité.

2. RETRAIT DES DELIBERATIONS N°2018-24, 2018-25, 2018-26 et 2018-27 du 11 SEPTEMBRE 2018.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal, de la lettre d'observation, datée du 26 septembre 2018, de Madame la Sous-Préfète d'Ambert, sur la légalité des délibérations n°2018-24, 2018-25, 2018-26 et 2018-27 du 11 septembre 2018. Elle demande au conseil municipal de retirer ces délibérations illégales, dans un délai de 2 mois. Sinon la Sous-Préfecture attaquera la Commune au Tribunal Administratif.

Après délibération, avec 7 voix pour et l'abstention de Mme BERNARD et M. GEOFFRE, membres de section, le conseil municipal décide :

- de retirer les délibérations n°2018-24, 2018-25, 2018-26 et 2018-27 du 11 septembre 2018.

3. COUPES DE BOIS 2019.

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2019, les destinations suivantes :

MISE SUR LE MARCHE (art. L. 214-6 à-11, L. 243.1, L. 315-2, R.156-5) :

| | Parcelle n° | Surface à parcourir (ha) | Nature de la coupe | Proposition* |
|--------------------------|-------------|--------------------------|----------------------------------|------------------------|
| Ailloux et autres | 1 U | 9.9 | 2^{ème} éclaircie | Sur pied (bloc) |
| Chassagne-Buisson | 4 U | 6.5 | Irrégulière | Sur pied (bloc) |
| Darnes et autres | A U | 3.2 | Irrégulière | Sur pied (bloc) |
| La Vaisse | B U | 3 | 1^{ère} éclaircie | Sur pied (bloc) |
| La Vaisse | C U | 2.8 | 1^{ère} éclaircie | Sur pied (bloc) |

Après délibération, avec 7 voix pour et l'abstention de Mme BERNARD et M. GEOFFRE, membres de section, le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 19 heures 50.

Affiché à la porte de la Mairie, le 18 octobre 2018.
Le Maire,

The image shows a circular official seal of the Municipality of Dauzell, Puy-de-Dôme. The seal features a central emblem with a tree and a sun, surrounded by the text "MAIRIE D'AUZELL" at the top and "63 (Puy-de-Dôme)" at the bottom. A handwritten signature in blue ink is written over the seal.

Paul POUGET-CHABROLLE.